

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** LINGETTE NETTOYANTES
- **Code du produit:** CO 0500
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Secteur d'utilisation**
 - SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
 - SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs
 - SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
- **Catégorie du produit** PC35 Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)
- **Catégorie du procédé**
 - PROC7 Pulvérisation dans des installations industrielles
 - PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles
- **Emploi de la substance / de la préparation** Détergent à froid
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**
CLAS EQUIPEMENTS
ZONE ARTISANALE DE LA CROUZA
73800 CHIGNIN
FRANCE
Tel.: +33 4 79 72 62 22
- **www.clas.com**

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.
- **2.2 Éléments d'étiquetage**
 - Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 néant
 - Pictogrammes de danger néant
 - Mention d'avertissement néant
 - Mentions de danger néant
 - Conseils de prudence
Conserver hors de portée des enfants.
En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
 - Indications complémentaires:
EUH208 Contient Orange terpènes, DMDM Hydantoin. Peut produire une réaction allergique.
 - Règlement (CE) n° 1223/2009 relatif aux produits cosmétiques
Ne pas utiliser chez les enfants âgés de moins de 3 ans.
Éviter le contact avec les yeux.
Conserver hors de portée des enfants.
Peut provoquer une réaction allergique.
- **2.3 Autres dangers**
 - Résultats des évaluations PBT et vPvB
 - PBT: Non applicable.

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

CO 0500

Date d'impression : 01.11.2016

Page : 2/7

· **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

· **Description:**

Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

INCI : Aqua, Citrus Aurantium Dulcis Peel Oil, MethoxyMethylButanol, Undeceth-5, Laureth-16, DMDM Hydantoin, PEG-15 Cocomonium Chloride, Lauramine oxide.

· **Composants**

dangereux: CAS:	<i>Orange terpènes</i>	%2,5
8028-48-6 EINECS:	Flam. Liq. 3, H226;  Asp. Tox. 1, H304;  Aquatic Acute 1, H400;	
232-433-8	Aquatic Chronic 1, H410;  Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317	
	<i>DMDM Hydantoin</i>	%2,5
CAS: 6440-58-0		
EINECS: 229-222-8		

· **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· 4.1 Description des premiers secours

· **Après inhalation:**

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

· **Après contact avec la peau:**

Produit à usage cosmétique sans rinçage.

En cas d'irritation persistante, rincer abondamment à l'eau et consulter un médecin.

· **Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

· **Après ingestion:**

Le conditionnement en lingettes imprégnées limite quantitativement le risque.

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· 5.1 Moyens d'extinction

· **Moyens d'extinction:**

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistante à l'alcool.

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 5.3 Conseils aux pompiers

· **Équipement spécial de sécurité:** Aucune mesure particulière n'est requise.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** Pas nécessaire.

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

CO 0500

Date d'impression : 01.11.2016

Page : 3/7

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Assurer une aération suffisante.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

· Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.

· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

· Stockage:

· Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Aucune exigence particulière.

· Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.

· Autres indications sur les conditions de stockage: Néant.

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:

Sans autre indication, voir point 7.

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition

· Equipement de protection individuel:

· Protection respiratoire: N'est pas nécessaire.

· Protection des mains: Pas nécessaire.

· Matériau des gants Non concerné.

· Temps de pénétration du matériau des gants Non concerné.

· Protection des yeux: Le conditionnement en lingettes limite le risque d'exposition.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales

· Aspect:

· Forme:

Lingettes imprégnées.

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

CO 0500

Date d'impression : 01.11.2016

Page : 4/7

Couleur:	VIOLETTE
· Odeur:	Caractéristique
· Seuil olfactif:	Non déterminé.
· valeur du pH à 20 °C:	7 ± 0.5
· Changement d'état	Non déterminé.
· Point de fusion:	100 °C
· Point d'éclair	>200 °C
· Inflammabilité (solide, gazeux):	<i>Non applicable.</i>
· Température d'inflammation:	
· Température de décomposition:	Non déterminé.
· Auto-inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Danger d'explosion:	Le produit n'est pas explosif.
· Limites d'explosion: Inférieure:	Non déterminé.
· Supérieure:	Non déterminé.
· Pression de vapeur à 20 °C:	23 hPa
· Densité:	<i>Non déterminée.</i>
· Densité relative	Non déterminé.
· Densité de vapeur.	Non déterminé.
· Vitesse d'évaporation	Non déterminé.
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	<i>Soluble</i>
· Viscosité:	
· Dynamique:	Non déterminé.
· Cinématique:	Non déterminé.
· Teneur en solvants:	
· Solvants organiques:	0,0 %
· 9.2 Autres informations	<i>Pas d'autres informations importantes disponibles.</i>

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
Mélange stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la section 7.
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

CO 0500

Date d'impression : 01.11.2016

Page : 5/7

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Effet primaire d'irritation:**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:** De petites quantités peuvent être mises en décharge avec les ordures ménagères.
- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

CO 0500

Date d'impression : 01.11.2016

Page : 6/7

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- 14.1 Numéro ONU
- ADR, ADN, IMDG, IATA *néant*
- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
- ADR, ADN, IMDG, IATA *néant*
- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
- ADR, ADN, IMDG, IATA
- Classe *néant*
- 14.4 Groupe d'emballage
- ADR, IMDG, IATA *néant*
- 14.5 Dangers pour l'environnement:
- Marine Polluant: *Non*
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur *Non applicable.*
- 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC *Non applicable.*
- Indications complémentaires de transport: *CODE DOUANIER 34011900*
- "Règlement type" de l'ONU: *0000A néant*

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
Conforme à la directive 1223/2009/CE sur les cosmétiques.
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 *néant*
- Pictogrammes de danger *néant*
- Mention d'avertissement *néant*
- Mentions de danger *néant*
- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Préparation non considérée comme dangereuse.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- Phrases importantes
H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- Service établissant la fiche technique: Service protection de l'environnement
- Contact: Mme. Amadiou

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

CO 0500

Date d'impression : 01.11.2016

Page : 7/7

· **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route IMDG:

International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 3: Flammable liquids, Hazard Category 3

Skin Irrit. 2: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 2

Eye Irrit. 2: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 2

Skin Sens. 1: Sensitisation - Skin, Hazard Category 1

STOT SE 3: Specific target organ toxicity - Single exposure, Hazard Category 3

Asp. Tox. 1: Aspiration hazard, Hazard Category 1

Aquatic Acute 1: Hazardous to the aquatic environment - AcuteHazard, Category 1

Aquatic Chronic 1: Hazardous to the aquatic environment - Chronic Hazard, Category 1